

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 22 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2011 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux**

NOR : AFSA1230562A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2011 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Véronique EVRARD, enseignante référente adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés du département de Lot-et-Garonne, est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux, en remplacement de Mme Catherine HÉMON.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 octobre 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice de l'autonomie  
des personnes handicapées et des personnes âgées,*  
N. CUVILLIER